



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 21 décembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

### CONVOCAATION

<b>Date</b>	<b>15/12/2011</b>
<b>Affichage</b>	<b>16/12/2011</b>

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
<b>33</b>	<b>24</b>	<b>9</b>

**THEME : CULTURE 1**

**OBJET : CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC  
L'ASSOCIATION CULTURES DU  
CŒUR ALPES DU SUD – ANNEE  
2012**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine.

REÇU LE

23 DEC. 2011

SOUS-PREFECTURE  
DE BRIANÇON

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard  
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène  
MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier  
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia  
ESTACHY Monique pouvoir à ESCALLIER Karine  
FERRUS Christian pouvoir à SIMOND Stéphane

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Nicole GUERIN.

L'Association départementale Cultures du Cœur et la Ville de Briançon ont établi un partenariat en 2011 en vue de favoriser l'accès des plus démunis aux visites découvertes mises en place par le service du patrimoine.

Cette démarche s'inscrit dans une politique de lutte contre les exclusions considérant que l'accès aux productions, aux pratiques et aux équipements culturels participe au maintien du lien indispensable entre les personnes en situation précaire et la société.

L'action de l'association consiste à solliciter les structures culturelles, sportives et de loisirs, en vue de mettre à disposition des relais sociaux des collectivités des invitations destinées à un public en situation de grande précarité.

De son côté, la ville de Briançon souhaite conforter son engagement en 2012, en mettant un nombre d'entrées de visites gratuites à la disposition de l'association et à communiquer l'action de Cultures du Cœur à l'ensemble des structures sociales et des réseaux associatifs.

Afin de permettre la mise en place de ce dispositif en 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat avec Cultures du Cœur Alpes du Sud dont le projet est joint à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et dudit contrat.

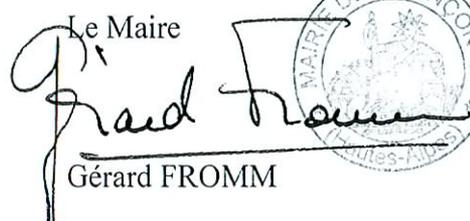
POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 23 DEC. 2011

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2011

NOTIFIÉ LE

# CONVENTION DE PARTENARIAT

---

*Entre* **La Ville de Briançon**  
Hôtel de Ville Les Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan 05100 Briançon

*Représentée par* Son Maire en exercice, Monsieur Gérard Fromm

*Et* **L'association Cultures du Cœur Alpes du Sud**  
76, rue Jean Eymar 05000 Gap

*Représentée par* sa présidente, Brigitte GENTILINI



## *Préambule*

L'association *Cultures du Cœur Alpes du Sud* et la *Ville de Briançon* s'appuient sur la conviction que l'accès aux productions, aux pratiques et aux équipements culturels, artistiques, sportifs, de loisirs et de tourisme éducatif des publics en situation de précarité est essentiel dans un processus global et durable de formation du citoyen, de tissage du lien social, de l'épanouissement de chacun et, à fortiori, dans le cadre d'une politique d'insertion. Ceci constitue un enjeu important de toute politique de lutte contre les exclusions. C'est également un levier efficace participant au maintien du lien social et familial, à l'ouverture à l'autre et au développement de tout individu. La loi d'orientation du 29 juillet 1998 chapitre 5, favorise le « *droit à l'égalité des chances* ». Elle pose également dans l'article 40 le principe d'un égal accès de tous à la culture, au sport et aux loisirs qui permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. Le sport, quant à lui, contribue aussi à la santé, au sens donné par l'Organisation Mondiale de la Santé, c'est à dire « *l'état de bien-être physique et psychologique d'une personne* ».

Pour toutes ces raisons, la Ville de Briançon a décidé d'encourager les initiatives favorisant l'accès à la culture, aux arts, au sport pour tous, ainsi qu'aux activités de loisirs et de tourisme éducatif.

Dans le cadre de ses activités, l'association *Cultures du Cœur Alpes du Sud* sollicite les structures culturelles, sportives, de loisirs ou de tourisme éducatif, « les partenaires », qui s'engagent à ouvrir leur portes aux personnes en situation de précarité en mettant à leur disposition des invitations et en proposant des actions de sensibilisation (visites, rencontres, débats, ateliers spécifiques). Parallèlement, l'association crée un réseau de structures sociales, « les relais », sur lequel elle s'appuie pour identifier le public bénéficiaire et lui faire part de l'offre proposée. *Cultures du Cœur* est donc pleinement engagée dans la lutte contre l'exclusion en jouant le rôle d'interface entre ces divers partenaires. Elle intervient aussi dans la formation des travailleurs sociaux des « relais » à la médiation culturelle et dans celle des « partenaires » à l'Internet professionnel.

Le développement de son action sur le territoire national apparaît donc pleinement souhaitable car favoriser l'accès des plus démunis à la culture, au sport, aux loisirs et au tourisme éducatif est une exigence essentielle afin de maintenir le lien entre les personnes en situation précaire et la société.

**La Ville de Briançon via son service du patrimoine** a pour ambition de proposer au public une programmation culturelle de qualité et accessible au plus grand nombre. Favoriser l'accès à la culture des plus démunis lui semble à ce titre une exigence importante.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **I. Objet de la convention**

Le présent accord a pour objectif de fixer un cadre de coopération entre la Ville de Briançon – service du Patrimoine et l'association Cultures du Cœur, afin de donner accès à une programmation culturelle à un public qui en reste habituellement exclu.

### **II. Actions mises en œuvre par la Ville de Briançon**

La Ville de Briançon –service du patrimoine s'engage dans la lutte contre l'exclusion, organisée par Cultures du Cœur. A cette fin, des billets exonérés sont mises à disposition du public visé par l'association Cultures du cœur.

#### Mise à disposition de billets exonérés pour le public visé sur un quota préétabli

La Ville de Briançon –service du patrimoine s'engage à mettre à disposition des publics bénéficiaires des relais de Cultures du Cœur des places pour les visites découvertes programmées de l'année 2012, selon les modalités suivantes :

- **100 entrées à répartir toute au long de l'année sur les visites programmées** – brochure à télécharger sur le lien suivant :

[http://www.ville-briancon.fr/index.php?alias=patrimoine\\_briancon\\_guide&template=patrimoine.html&](http://www.ville-briancon.fr/index.php?alias=patrimoine_briancon_guide&template=patrimoine.html&)

### **III. Engagements de l'association Cultures du Cœur**

L'association Cultures du Cœur s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement de l'action, dans le respect de la charte déontologique signée par les relais de Cultures du Cœur.
- Assurer des actions de médiations culturelles dans l'objectif de sensibiliser à la culture les bénéficiaires des invitations et les relais.
- Assurer une véritable liaison entre les relais et le service du patrimoine
- Remettre une contremarque aux bénéficiaires des places offertes par la Ville de Briançon – service du patrimoine qu'ils devront échanger contre un billet exonéré de la billetterie de la Ville de Briançon –service du patrimoine, le jour de la visite.
- Offrir un hébergement sécurisé à la Ville de Briançon –service du patrimoine sur le site [www.culturesducoeur.org](http://www.culturesducoeur.org). La Ville de Briançon – service du patrimoine bénéficiera donc d'un outil de communication sur sa programmation et d'une véritable base de données de nos partenaires sociaux et culturels.
- Mettre à disposition les vitrines de son local pour l'affichage des outils de communication des événements du contractant.
- Respecter le nombre de places défini dans l'article II de la présente convention.
- Rendre compte, une fois la saison écoulée, de l'usage des places mises à disposition, à l'occasion d'un échange.
- Mettre en œuvre les démarches de communication permettant la valorisation de l'effort consenti par la ville de Briançon pour permettre la découverte de son patrimoine historique aux publics les plus démunis.

#### **IV. Inexécution des obligations**

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties des obligations énoncées au présent contrat, il est convenu de rechercher avant tout un accord amiable.

Si aucun accord amiable ne peut être trouvé, la présente convention sera résiliée de plein droit. Elle devra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **V. Durée**

Cette convention est établie pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Fait en 4 exemplaires à Briançon

le ... /... /.....

**Pour la Ville de Briançon**

**Pour l'association Cultures  
du Cœur des Alpes du Sud**

Le Maire

Sa représentante

Gérard FROMM

Brigitte GENTILINI

